

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 juillet 2021

GESTION DE LA CRISE SANITAIRE - (N° 4389)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 350

présenté par

M. Ruffin, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud,
M. Larive, M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens,
M. Ratenon, Mme Ressiguiier, Mme Rubin et Mme Taurine

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 11, insérer l'article suivant:**

L'article L. 3131-19 du code de la santé publique est complété par un alinéa ainsi rédigé :

« Les réunions de ce comité scientifique sont intégralement filmées. Les vidéos sont ensuite diffusées et mise à disposition en accès libre sur le site web officiel de la Présidence de la République à savoir www.Élysée.fr »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à ce que les réunions du comité scientifique soient filmées et rediffusées sur le site de l'Élysée.

L'opacité du conseil scientifique doit cesser. Nous proposons de le filmer pour que les Français puissent avoir accès à tous les éléments qui participent à la prise de décision.

En avril, on pouvait lire dans la presse :

« Jusqu'à la dernière minute, nous dit-on, jusqu'à la dernière seconde, le chef de l'Etat a hésité. »

Quel serait, cette fois, je cite toujours, « le pari d'Emmanuel Macron ».

« Pour l'instant, c'est du 50-50 », confiait son entourage.

Et donc, cette phrase : « On ne sait pas de quel côté va retomber la pièce. »

Le Président décide seul, toujours seul. Cette manière de diriger humilie la démocratie, mais humilie également chacun au plus profond de lui-même.

D'après un dernier sondage ELABE, 55% des Français n'ont aucune confiance dans le Gouvernement pour gérer cette crise sanitaire.